

N°CC2010.1/05

OBJET:/ Insertion sociale et professionnelle - Prolongation d'un an du protocole encadrant le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants et ses articles L5216.1 et suivants relatifs aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et à la Communauté d'agglomération ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006 modifiée, regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt communautaire ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2007.5/96 du 10 octobre 2007 adoptant le protocole d'accord présenté pour les années 2007-2009 et conclu entre l'Etat, la Région Ile de France, le Département du Val de Marne, la Commune de Bonneuil-sur-Marne, la Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne et l'association Plaine Centrale Initiatives ;

CONSIDERANT la volonté de l'Etat de prolonger d'une année le protocole PLIE 2007-2009 de Plaine Centrale ;

CONSIDERANT le bilan positif des actions menées durant cette période dans le cadre du dispositif PLIE ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPTÉ** la prolongation d'un an du protocole d'accord pluriannuel 2007-2009 conclu entre l'Etat, la Région Ile de France, le Département du Val de Marne, la Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne, la Commune de Bonneuil-sur-Marne et l'Association Plaine Centrale Initiatives pour la mise en œuvre et le financement du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la Plaine Centrale du Val de Marne.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** a cet effet Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant ci annexé au protocole 2007-2009, prolongeant la durée de celui-ci jusqu'au 31 décembre 2010.

FAIT A CRETEIL, le DIX FEVRIER DEUX MILLE DIX.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA

